



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Espaces Verts – Bois - Opérations d'abattage d'arbres dangereux pour le public - ONF

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, en date du 24/10/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir des opérations d'abattage d'arbres dangereux pour le public, en bordure des sentiers, dans les bois de la ville Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'Office National Des Forêts sise 1 rue du Frère Genestier 63230 PONTGIBAUD, est retenue pour des opérations d'abattage d'arbres dangereux pour le public, dans les bois de la ville Royat, pour un montant de 11 406.73 € HT soit **12 547.40 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 28/10/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Votre interlocuteur :
THOMAS POGGIOLI
Tél :
Mél : thomas.poggioli@onf.fr
Tél Portable : 06 15 30 20 15

N° DEC-24-883515-00577930 / 15661

Adresse de livraison principale Monsieur le Maire COMMUNE ROYAT 46, BOULEVARD BARRIEU 63130 ROYAT	Adresse client Monsieur le Maire COMMUNE ROYAT 46, BOULEVARD BARRIEU 63130 ROYAT
---	--

Forêt communale de ROYAT Objet de la prestation : Travaux d'entretien sentiers VTT	Coordonnées Client : Tél : 0473295080 - Mail : mairie@royat.fr SIRET : 21630308100014
--	--

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
OPERATIONS LIEES A L'ACCUEIL DU PUBLIC □ Abattage, façonnage Abattage d'arbres dangereux ou d'arbres chablis en bordure de sentiers (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : Bois de la Pauze - parcelles 2 et 3 - 359 arbres	1	FO		10,00	11 406,73

TVA			Total HT	11 406,73 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽¹⁾	1 140,67 €
10,00%	11 406,73	1 140,67	Total TTC ⁽¹⁾	12 547,40 €

<p>Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois</p> <p>Le 18/10/2024</p> <p>Responsable de l'offre</p> <p style="text-align: center;">SUZY MADELAINE</p>	<p>Devis lu et accepté pour un montant de : 11 406,73 € HT 12 547,40 € TTC ⁽¹⁾</p> <p>Transmis en retour à l'ONF pour exécution :</p> <p>A ROYAT, le 26/10/2024 (Signature nom, fonction) <i>le Maire</i></p> 
---	--

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.onf.fr/onf/conditions-generales-de-vente ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)

- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

Visa finances